

Réponse à la préfète suite à son invitation à toutes les orgas syndicales de se rencontrer

7 avril 2020

Tours, le 31 mars 2020

A l'attention de Madame la Préfète
Préfecture d'Indre et Loire

Madame,

Nous ne serons pas présent-es lors de « l'échange sur la situation actuelle » que vous proposez le 2 avril à toutes les organisations syndicales du département.

Pour l'Union syndicale Solidaires 37, l'urgence absolue est de protéger la population, les femmes, les plus précaires et les salarié-es. Or, pendant ce temps, le gouvernement met en place une loi d'exception qui donne priorité au "marché" et aux profits au mépris de la santé de la population. Il s'autorise le gouvernement, par ordonnance, à déréglémenter le droit du travail et à déroger au statut de la fonction publique.

A ce jour, les matériels de protection ne sont toujours pas à disposition de toutes celles et ceux qui assurent le maintien des activités essentielles et notamment celles de la santé, du social et du médico social. Les stocks dans les hôpitaux sont trop faibles pour assurer les soins en toute sécurité ou les assurer tout court.

Les tests de dépistage ne sont toujours pas à la disposition des agent-es en première ligne, ni de la population en général. Alors que des laboratoires comme Inovalys, par exemple, sont prêts à les produire rapidement et ne demandent qu'à être réquisitionnés pour le faire.

Des salarié-es continuent d'être envoyé.es à leur poste de travail alors que leurs activités ne sont pas essentielles et que les moyens de protection manquent pour celles et ceux dont l'activité est vitale à la population.

Les violences conjugales augmentent dans le cadre du confinement. Les moyens pour y répondre ne sont clairement pas à la hauteur de l'enjeu.

Les moyens de prise en charge des plus précaires dont les sans-abris, les migrant-es sont nettement insuffisants ou inexistantes.

La liste serait trop longue des manquements de l'état et des dégâts collatéraux liés à cette crise qui aurait pu être évitée et anticipée pour être à la hauteur de la situation. Ce qui n'a pas été le cas.

Comme serait trop longue l'énumération de tous les faits de répressions et violences policières qui ont émaillé les mouvements sociaux de ces derniers mois. Mouvements, qui, nous vous le rappelons, défendaient notamment des moyens pour la santé, les droits des femmes, les services publics, l'éducation, entre autres.

Dans cette situation gravissime, l'Union syndicale Solidaires 37 demande les mesures d'urgence suivantes et les moyens financiers qui vont avec :

- Réquisition des secteurs économiques et logistiques pour produire et fournir les matériels de protection (gants, gel, masques, surblouses), les respirateurs, les tests de dépistage, et tout autres matériels indispensables,
- Pour la santé, le social et le médico-social : Recrutement immédiat et sous statut de personnels supplémentaires et réouverture de toutes les places et les lits nécessaires, maintien des salaires et des rémunérations pour toutes les absences liées à la crise,

Tours, le 31 mars 2020

A l'attention de Madame la Préfète
Préfecture d'Indre et Loire

Madame,

Nous ne serons pas présent-es lors de « l'échange sur la situation actuelle » que vous proposez le 2 avril à toutes les organisations syndicales du département.

Pour l'Union syndicale Solidaires 37, l'urgence absolue est de protéger la population, les femmes, les plus précaires et les salarié-es. Or, pendant ce temps, le gouvernement met en place une loi d'exception qui donne priorité au "marché" et aux profits au mépris de la santé de la population. Il s'autorise le gouvernement, par ordonnance, à déréglementer le droit du travail et à déroger au statut de la fonction publique.

A ce jour, les matériels de protection ne sont toujours pas à disposition de toutes celles et ceux qui assurent le maintien des activités essentielles et notamment celles de la santé, du social et du médico social. Les stocks dans les hôpitaux sont trop faibles pour assurer les soins en toute sécurité ou les assurer tout court.

Les tests de dépistage ne sont toujours pas à la disposition des agent-es en première ligne, ni de la population en général. Alors que des laboratoires comme Inovalys, par exemple, sont prêts à les produire rapidement et ne demandent qu'à être réquisitionnés pour le faire.

Des salarié-es continuent d'être envoyé.es à leur poste de travail alors que leurs activités ne sont pas essentielles et que les moyens de protection manquent pour celles et ceux dont l'activité est vitale à la population.

Les violences conjugales augmentent dans le cadre du confinement. Les moyens pour y répondre ne sont clairement pas à la hauteur de l'enjeu.

Les moyens de prise en charge des plus précaires dont les sans-abris, les migrant-es sont nettement insuffisants ou inexistantes.

La liste serait trop longue des manquements de l'état et des dégâts collatéraux liés à cette crise qui aurait pu être évitée et anticipée pour être à la hauteur de la situation. Ce qui n'a pas été le cas.

Comme serait trop longue l'énumération de tous les faits de répressions et violences policières qui ont émaillé les mouvements sociaux de ces derniers mois. Mouvements, qui, nous vous le rappelons, défendaient notamment des moyens pour la santé, les droits des femmes, les services publics, l'éducation, entre autres.

Dans cette situation gravissime, l'Union syndicale Solidaires 37 demande les mesures d'urgence suivantes et les moyens financiers qui vont avec :

- Réquisition des secteurs économiques et logistiques pour produire et fournir les matériels de protection (gants, gel, masques, surblouses), les respirateurs, les tests de dépistage, et tout autres matériels indispensables,
- Pour la santé, le social et le médicosocial : Recrutement immédiat et sous statut de personnels supplémentaires et réouverture de toutes les places et les lits nécessaires, maintien des salaires et des rémunérations pour toutes les absences liées à la crise,

- Pour les entreprises et les services publics : Mise à l'arrêt de tous les secteurs non vitaux, non nécessaires pour lutter contre l'épidémie. Communication du nombre de cas avérés et de suspicion dans les grandes entreprises des services publics. Maintien intégral des salaires et revenus pour tous et toutes les salarié-es. Indemnisation à 100% du chômage partiel. Interdiction des licenciements et de sanctions contre celles et ceux qui utilisent le droit de retrait. Exemption du travail, sans perte de salaire, pour tous les salarié-es considéré-es comme vulnérables.
- Mesures exceptionnelles pour garantir le maintien des revenus pour les précaires, les intermittent-es, les uberisé-es.
- Réquisition des logements vides pour protéger tous les sans-logis, les migrant-es
- Moyens nécessaires pour la lutte contre les violences faites aux femmes et pour la garantie du droit à l'ivg (avec prolongation du délai d'avortement pendant la crise sanitaire. Maintien du droit des femmes d'être accompagnées pendant l'accouchement.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Pour l'Union Syndicale Solidaires 37
Cécile Cognée, co-déléguée

NB : Nous en profitons pour vous fournir, de nouveau, la liste des les membres du bureau collégial de notre union syndicale composé des co-délégué-es suivant-es : Charlie Mongault, Florence Gendron, Mateta Nkanda, Cécile Cognée, Jean-Claude Planchin

- Emplacement : [ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Reponse-a-la-prefete-suite-a-son-invitation-a-toutes-les-orgas-syndicales-de-se>